

Terres cherchent Agriculteur à Goviller (54)

Appel à candidatures



La Commune de Goviller met à disposition **10.5 hectares de terres** pour l'installation ou le confortement d'un projet agricole en petit élevage ou petits fruits privilégiant les circuits de proximité.



Village rural situé dans le département de Meurthe-et-Moselle et la région Grand Est, Goviller compte près de 400 habitants. Il est proche de la Colline de Sion et offre ainsi un environnement agricole et boisé riche.

La préservation du cadre de vie, des paysages, des ressources naturelles est considérée comme une priorité au sein de la commune. Elle souhaite favoriser l'installation agricole locale et favoriser les circuits courts de commercialisation en contribuant à accompagner le secteur agricole dans le bouleversement de ses pratiques.

C'est donc dans ce cadre que la Commune a identifié des possibilités de mise à disposition de terres lui appartenant. Ce travail d'accompagnement est réalisé en partenariat avec la Multipole Sud Nancy Lorraine, Terre de Liens Lorraine et la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle.



La Multipole Nancy Sud Lorraine est un syndicat Mixte rassemblant les 13 intercommunalités du Sud 54. Elle est porteuse du Scot (Schéma de COhérence Territoriale), outil de planification du foncier et se positionne en animateur de coopérations interterritoriales sur l'économie, les mobilités et les transitions.

A ce titre, elle porte un intérêt particulier à la préservation du foncier agricole. Engagée dans le Programme Alimentaire territorial du Sud 54, elle mène en partenariat avec Terres de lien et la Chambre d'Agriculture une expérimentation sur la mobilisation du foncier communal pour l'installation.

C'est dans ce cadre que cet appel à candidature est lancé.

Terre de Liens Lorraine agit en Lorraine pour aider les porteurs de projet en agriculture biologique à s'installer en leur facilitant l'accès au foncier.



Le rôle de Terre de liens est donc de contribuer à débloquent l'accès au foncier. L'association sensibilise les acteurs des territoires, utilise des leviers financiers pour des acquisitions solidaires de fermes et travaille en partenariat avec des collectivités locales pour faciliter l'accès à la terre. En collectant de l'épargne solidaire, la Foncière Terre de liens a ainsi pu réaliser des acquisitions de terres et permettre l'installation d'agriculteurs bio en Lorraine en maraîchage, petits élevages et production laitière.

Dans le cadre de plans alimentaires territoriaux, Terre de liens Lorraine mène un travail de partenariat autour du foncier auprès de mairies et intercommunalités.

Qui est mieux placé qu'un maire ou un élu pour connaître son territoire et son potentiel foncier ?

La Chambre départementale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle est aujourd'hui un acteur incontournable du monde rural sur le département. Ancrée dans les territoires grâce à une politique de proximité, elle a développé une connaissance et un réseau professionnel reconnus des territoires ruraux et des acteurs locaux. Elle prend part activement à la préservation du foncier agricole et participe à assurer une dynamique de renouvellement en accompagnant les agriculteurs de demain dans leur parcours à l'installation.



Elle anime le Répertoire Départ Installation qui permet de rencontrer les cédants mais aussi les candidats à l'installation en recherche d'exploitation à reprendre ou de surfaces pour la création de leur exploitation. Elle dispose ainsi d'une ressource fiable et actualisée de candidats à l'installation en production agricole.

LE SITE DE GOVILLER

Situation géographique

Le site de Goviller se situe entre 1 et 2 kms du village sur une zone agricole constituée de trois ilots de prairies et de terres labourables, dans lesquels il n'y a pas d'électricité, l'eau y est mobilisable par forage.



L'îlot 2 est survolé par une ligne à haute tension. La route y est carrossable



LE PROJET : UNE INSTALLATION AGRICOLE à GOVILLER

Profil recherché

Le projet envisagé consiste en l'installation ou le confortement d'une activité agricole de proximité en petit élevage ou en petits fruits. D'autres propositions de productions pourront être examinées si nécessaire.

Les candidats devront posséder un diplôme agricole ou une expérience significative en agriculture (biologique ou non) et présenter un projet respectant les objectifs de l'appel à candidatures détaillé en fin de dossier. Ils devront également s'inscrire dans un dispositif d'accompagnement à l'installation, et dans tous les cas être accompagnés par Terre de liens Lorraine et la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle.

Terrains, bâtiments et logement

Les terres agricoles sont propriétés de la Commune de Goviller, libres de toute exploitation. La surface exploitable est de 10.50 hectares en trois ilots.

Une autonomie en eau est envisageable par forage ainsi que la mise en place d'un **bâtiment agricole**, si besoin.

Aucun **logement** n'est rattaché aux terres mais possibilité de location ou achat de logements à proximité

Des analyses de sol ont été effectuées par la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle et sont disponibles pour permettre aux potentiels candidats d'ajuster leur projet en fonction de ces dernières.

Un bail rural à clauses environnementales est envisagé par la commune.



APPEL A CANDIDATURES

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- * Le CV détaillé du candidat,
- * La photocopie des diplômes agricoles (ou préciser si ce diplôme est en cours d'obtention),
- * Une description globale du projet comprenant **si possible** :
 - Organisation du travail,
 - Statuts juridiques envisagés,
 - Productions retenues,
 - Système de commercialisation,
 - Eléments technico-économiques,
 - Plan d'investissement et besoins en matériel à financer,
- * Tous compléments jugés utiles par le candidat

Analyse et sélection des candidatures :

Les candidatures seront examinées par la commune de Goviller, conjointement avec Terre de Liens Lorraine et la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle. La commission d'attribution de projet ainsi constituée analysera les candidatures selon les critères suivants :

- Diplôme ou expérience préalable en agriculture
- Type de productions retenues, et surtout, leurs débouchés prévisionnels :
 - * Propositions du candidat de s'inscrire dans le projet proposé par la commune
 - * Propositions du candidat de favoriser les circuits de vente locaux
 - * Propositions du candidat à s'insérer dans la dynamique du village
- Sera également pris en compte l'avancée du projet (présence d'éléments technico-économiques ou de documents supplémentaires montrant une maturité de réflexion, etc.)

Calendrier prévisionnel

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 31 mai 2023 à minuit

Par mail uniquement à lorraine@terredeliens.org

Action menée dans le cadre du PAT

